

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAAS**

- Date de convocation du Conseil Municipal	: 26/03/2021
- NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	: 27
Présents	: 19
Procurations	: 5
- Nbre de suffrages exprimés	: 24

L'an deux mille vingt et un le deux du mois d'avril, les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents - 19 - SÉGOT Joël, Maire - Mme VALLECILLO Sophie, M. DAVANTÈS Jean-Charles, Mme COPIN CAZALIS Sandrine, Mme CONSTANT Marie-France, M. SCLABAS Jean-Louis, Adjoint - M. CASANAVE DIT BERDOT Pierre, M. LACOSTE Yves, Mme AURIOL Marie-José, M. CLERC Lionel, M. CORTES Thierry, Mme DEBÈZE Isabelle, M. EBEL Noël, M. COUTO Benoît, Mme PALAZOT Sophie, Mme LIBANTE Emmanuelle, M. TYRSE-BLAISE Dimitri, Mme CAPDEVIELLE-GUILHAMOU Marlène, Mme GRANGET Delphine

Absents excusés - 7 - M. BÉGUÉ Gérard, Mme DUMEC Valérie, M. NICAUD Philippe, Mme RENON Carine, Mme PAUL Laëtitia, Mme VAZ Laurence, M. BAUME Philippe.

Absent - 1 - M. PERCHE Jean.

Procuration - 5 :

1. M. BÉGUÉ Gérard a donné procuration à M. SÉGOT Joël,
2. Mme DUMEC Valérie a donné procuration à Mme CONSTANT Marie-France,
3. M. NICAUD Philippe a donné procuration à M. LACOSTE Yves,
4. Mme RENON Carine a donné procuration à Mme Sophie VALLECILLO,
5. Mme VAZ Laurence a donné procuration à Mme COPIN CAZALIS Sandrine.

M. Pierre CASANAVE DIT BERDOT est désigné secrétaire de séance.

POUR	:	24
CONTRE	:	00
ABSTENTION	:	00

Délibération n° 2021-0402-FIN2

OBJET – FINANCES – Vote des tarifs rafraîchissements buvette piscine

Mme Constant rappelle qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs « rafraîchissements et encas » de la régie « buvette et produits annexes piscine ».

Les tarifs suivants sont proposés, identiques à ceux de 2018 à 2020.

Prix en € TTC	
GLACE (l'unité)	
Magnum ou équivalent	2,50
Cornetto vanille chocolat ou équivalent	1,00
Cornetto King cone gourmand ou équivalent	2,50
Calippo ou équivalent	1,80
Solero ou équivalent	1,80
Twister ou équivalent	1,80
Push Up ou équivalent	1,80
X pop ou équivalent	1,00
Bâtonnet Miko vanille chocolat ou équivalent	1,00
Rocket ou équivalent	1,00
BOISSONS FRAICHES (l'unité)	
Orangina (33cl)	1,50

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 12/04/2021 **SLOW**
ID : 064-216404053-20210402-2021_0402_FIN2-DE

Coca cola (33cl)	1,50
Oasis (33cl)	1,50
Lipton Ice Tea (33cl)	1,50
Capri Sun (200ml)	0,50
Perrier (33cl)	1,50
Eau minérale (150cl)	0,70
ENCAS SALÉS	
Chips (grand paquet)	1,00
ENCAS SUCRÉS	
Barres chocolatées (Mars, Twix,...)	1,00
Paquet de biscuits (Chocos, Barquettes,...)	1,50

Après avoir entendu le rapporteur dans ses explications complémentaires
le Conseil Municipal à l'unanimité

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 22 mars 2021

Article 1 : **VALIDE** les tarifs proposés.

Article 2 : Le Maire et le D.G.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT & DÉLIBÉRÉ à MORLAAS, les :
jour, mois et an que dessus ;
Ont signé au registre les Membres présents ;
Affiché et publié au registre ce jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'état.

FAIT à MORLAAS, le 12 avril 2021
Le Maire de Morlaàs
Joël SEGOT



Pour le Maire absent ou empêché
L'Adjoint, *Sophie VALECILLO*